

La DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

AU CŒUR DES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



La DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

La DIRECCTE est la direction régionale placée auprès du préfet de région pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques de développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection du consommateur.

Un échelon au plus près des usagers : les Unités Départementales

Les Unités Départementales constituent le niveau de proximité de la DIRECCTE pour les missions de contrôle de l'inspection du travail et de mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi.

La DIRECCTE pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les Directions Départementales de la Protection des Populations.



Le pôle politique du Travail (pôle T)

Le pôle « politique du Travail » dit
Pôle T est chargé de :

- assurer le respect du droit du travail ;
- assurer le suivi des relations collectives et individuelles du travail ;
- accompagner le dialogue social ;
- lutter contre le travail illégal et la fraude au détachement ; développer les coopérations dans ce domaine ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail, notamment via le Plan Régional de Santé au Travail.

Le pôle Entreprises, Emploi, Economie (pôle 3E)

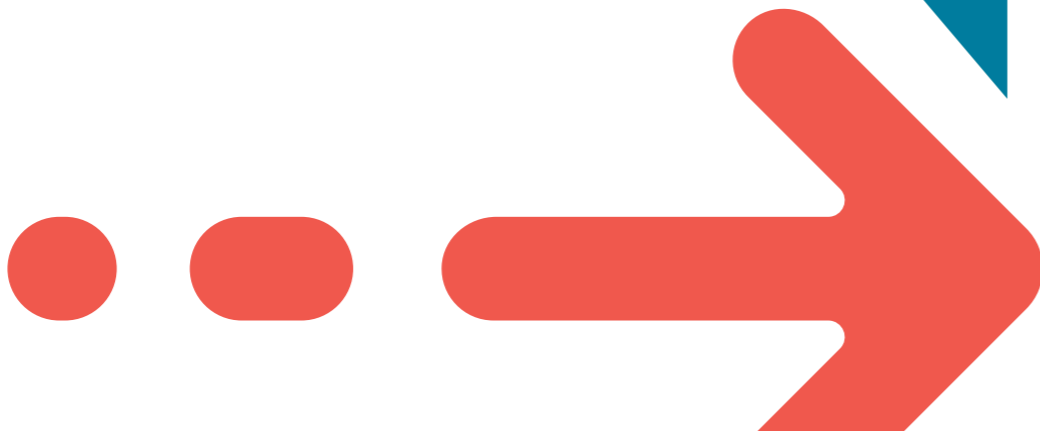
Le pôle « Entreprises, Emploi et
Economie » dit Pôle 3E est chargé de :

- soutenir l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail ;
- contribuer à l'essor du tourisme et au développement de l'attractivité des territoires ;
- aider les entreprises à s'ouvrir à l'international et les sensibiliser à l'intelligence économique ;
- contrôler les organismes de la formation professionnelle ;
- octroyer et contrôler les crédits accordés au titre du Fonds social européen.

Le pôle Concurrence, Consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C)

Le pôle « Concurrence, Consommation,
répression des fraudes et métrologie »
dit Pôle C est chargé de :

- contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché ;
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale.



Six priorités :

- **Soutenir les entreprises pour améliorer leur compétitivité, leur développement et accompagner les mutations économiques**
- **Piloter les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage**
- **Assurer l'application du Code du travail**
- **Promouvoir la qualité de vie au travail et le dialogue social**
- **Veiller au respect des règles de concurrence et à la loyauté des relations commerciales**
- **Piloter les politiques et actions de protection des consommateurs**

Retrouvez vos interlocuteurs de proximité
sur le site de la DIRECCTE :

www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr